

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

Point 1 : Proposition de versement par l'intermédiaire de l'association des Maires de l'Aude d'une aide aux communes sinistrées de l'Aude à la suite de l'incendie d'une intensité exceptionnelle déclaré le 5 août 2025

Point 2 : Travaux atelier municipal

Informations diverses :

- Obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde pour faire face aux catastrophes et aux sinistres majeurs : risque incendie, inondation, tempête, etc...
- Point sur les travaux de voirie 2025
- Formation scrutin municipal et réforme applicable aux communes de moins de 1000 habitants
- Information d'un projet photovoltaïque sur les communes d'Airoux Ricaud Soupex
- Contrôles des bornes incendies branchées sur le réseau d'eau potable
- Information d'un courrier ORANGE sur la fermeture du réseau cuivre d'ici 2030
- Cérémonie du 11 novembre
- Bulletin municipal
- Salon des communes et des territoires de l'Aude le vendredi 7 novembre 2025 à Limoux

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 15 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois d'octobre à 19H30, le Conseil Municipal d'Airoux, dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire, à la salle du conseil municipal et des mariages, à la mairie, sous la Présidence de Cédric MALRIEU, Maire.

Etaient présents : Madame Béatrice SIRDEY, Messieurs Cédric MALRIEU, Sauveur GOMEZ, Bernard LEGUEVAQUES, Louis GILIS, Olivier LOCATELLI-HOURS, Philippe COGNIAUX, Cyril ROUSSEL.

Étaient absents excusés : Néant

Étaient absents : Renaud PACAREAU - Guillaume CLAUZEL- Hubert de POMYERS

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 11

Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 8

Nombre de conseillers municipaux ayant pris part aux délibérations : 8

Louis GILIS a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2025

Convocation du Conseil Municipal affichée le : 30 septembre 2025 à 19 heures sur le panneau d'affichage de la mairie

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 11 juin 2025.

Monsieur le Maire énumère l'ordre du jour des délibérations :

Délibérations :

Point 1 : Proposition de versement par l'intermédiaire de l'association des Maires de l'Aude d'une aide aux communes sinistrées de l'Aude à la suite de l'incendie d'une intensité exceptionnelle déclaré le 5 août 2025

Point 2 : Travaux atelier municipal

Informations diverses :

- Obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde pour faire face aux catastrophes et aux sinistres majeurs : risque incendie, inondation, tempête, etc...
- Point sur les travaux de voirie 2025
- Formation scrutin municipal et réforme applicable aux communes de moins de 1000 habitants
- Information d'un projet photovoltaïque sur les communes d'Airoux Ricaud Soupex
- Contrôles des bornes incendies branchées sur le réseau d'eau potable
- Information d'un courrier ORANGE sur la fermeture du réseau cuivre d'ici 2030
- Cérémonie du 11 novembre
- Bulletin municipal
- Salon des communes et des territoires de l'Aude le vendredi 7 novembre 2025 à Limoux

Délibérations

POINT 1 Domaine : 7. finances locales

Sous-domaine : 7.1 Décisions budgétaires

Délibération n° 2025/25

Objet : Versement d'une aide par l'intermédiaire de l'association des Maires de l'Aude aux communes sinistrées de l'Aude à la suite de l'incendie d'une intensité exceptionnelle déclaré le 5 août 2025

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le département de l'Aude a été victime à nouveau d'une catastrophe climatique inédite. L'incendie d'une intensité exceptionnelle s'étant déclaré le 5 août à Ribaute a ravagé le massif des Corbières parcourant près de 17 000 hectares impactant gravement 15 communes, et provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame monsieur le Maire rapporte que l'association des Maires de l'Aude a souhaité mettre en place un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une aide de 194 € représentant 1€ par habitant.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

- Subvention octroyée par l'Etat (DETR) 24%	8057.22 €
- Subvention octroyée par le département 33 %	11078.67 €
- Fonds propres de la commune (emprunt réalisé) et TVA	21150.21 €
total	40286.10 € TTC

Monsieur le Maire précise que l'entreprise LAMARQUE maintient les prix énoncés dans les devis de juin 2025. Les travaux pourraient être réalisés courant avril 2026.

Cyril Roussel est opposé à l'installation d'un portail.

Philippe Cogniaux précise que la pose d'un portail sécurise les lieux et que c'est un avantage en cas de vol pour les assurances.

Monsieur le Maire rajoute qu'il préférerait que le portail soit posé pour sécuriser les lieux notamment en cas de stockage de fournitures (sable, briques etc...).

Monsieur le Maire précise que le portail pourrait être posé par les agents techniques, mais cette dépense ne serait pas subventionnée compte tenu qu'il s'agit de travaux en régie. Le coût du portail réalisé par l'entreprise après déduction des subventions s'élèverait à 2 689 €. Monsieur le Maire précise que cette somme ne couvrira pas les frais de construction en régie.

Monsieur le Maire rajoute que la clôture de l'ensemble des terrains sera réalisée par les agents techniques.

Cyril ROUSSEL propose de voter l'enveloppe et d'utiliser le montant du portail pour d'autres travaux dans l'atelier municipal. Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subventions a été déposée avec l'ensemble des travaux énumérés.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer tout d'abord sur le maintien du portail dans les travaux

**Le Conseil Municipal,
où l'exposé de Monsieur le Maire
et après en avoir délibéré :**

DECIDE de maintenir l'installation d'un portail extérieur coulissant

Nombre de votants : 8

POUR : 6

CONTRE : 1 Cyril ROUSSEL

ABSTENTION : 1 Louis GILIS

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'ensemble des travaux énumérés ci-dessus.

Vu le budget 2025

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 juin 2025 attribuant une subvention pour l'aménagement de l'atelier municipal

Vu la notification de subvention du conseil départemental en date du 30 septembre 2025 pour l'aménagement de l'atelier municipal

**Le Conseil Municipal,
où l'exposé de Monsieur le Maire**

Vu le budget 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

DECIDE d'octroyer une aide de 194 € (1€ par habitant) qui sera versée à l'association des Maires de l'Aude pour venir en aide aux communes sinistrées par cet incendie

CHARGE Monsieur le Maire de toutes pièces concernant ce dossier

DECIDE des virements suivants :

Compte 65748 : + 200 €

Compte 618 : - 200 €

Nombre de votants : 8

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 8

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Point 2 domaine : 7. Finances locales
Sous-domaine : 7.5 décisions budgétaires
Objet : Travaux atelier municipal
Délibération n° 2025/26

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'acquisition du bâtiment, annexes et terrains impasse des douves en vue de créer l'atelier municipal pour un montant de 70 000 €, financé par un emprunt.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le bâtiment nécessite des aménagements pour le rendre fonctionnel et réglementaire.

Les aménagements consistent :

- A réaliser un remaniement complet de la toiture avec conservation de la charpente bois traditionnelle principale coût 8565.70 € HT
- A créer une fenêtre sur la façade sud coût 3343.0 € HT
- D'installer un escalier pour accéder à l'espace de stockage supérieur avec une balustrade de sécurité, coût 5444.80 € HT
- A créer un bureau un vestiaire et des sanitaires 4494.00 € HT
- A créer un portail pour sécuriser l'ensemble du bâtiment annexes et terrains. 6255.35 € HT

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que différents devis ont été sollicités auprès d'entreprises de maçonnerie. Monsieur le Maire donne lecture des différents devis.

Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de l'entreprise Lamarque de Saint Paulet qui est économiquement la plus avantageuse.

L'ensemble des travaux énumérés ci-dessus sont estimés à 33571.75 € HT (dont aménagement 25006.05 € HT et 8565.70 € HT), soit 40286.10 € TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le plan de financement suivant :

et après en avoir délibéré

DECIDE de réaliser les travaux d'aménagement de l'atelier municipal avec remaniement complet de la toiture

VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus

ACCEPTE la proposition de l'entreprise LAMARQUE pour l'aménagement de l'atelier et remaniement de la toiture pour un montant total de 33571.75 € HT soit 40286.10 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis correspondants

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation de travaux

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Nombre de votants : 8

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 1 Louis GILIS

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Discussions – Informations

Obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde pour faire face aux catastrophes et aux sinistres majeurs : risque incendie, inondation, tempête, etc...

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que toutes les communes devront détenir en mairie un plan communal de sauvegarde à compter de février 2026 pour faire face aux catastrophes et sinistres majeurs. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il ne fera pas appel à un bureau d'études. Ce document sera réalisé par nos soins et le projet sera transmis pour avis au conseil, puis à la préfecture avant d'être présenté en conseil municipal pour délibération.

Point sur les travaux de voirie 2025

Les travaux de voirie ont été réalisés en septembre par l'entreprise CAZAL pour la voie communale vers le hameau les Clauzes, chemin des Pages. Concernant le chemin de Plaisance la tête de pont est terminée et des emplois partiels ont été réalisés. Le montant des travaux est conforme au devis et s'élève à 44614.00 € TTC.

Point sur les travaux de fossé derrière le lotissement les jardins : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux confiés à l'entreprise S RESEAUX ENVIRONNEMENT ont été réalisés en partie. Le fossé a été bien reprofilé, il reste à réaliser un ouvrage qui servira de barrage. Philippe COGNIAUX précise que depuis le reprofilage du fossé, l'eau ne stagne plus.

Information : « Le scrutin municipal et la réforme applicable aux communes de moins de 1000 habitants ».

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

Réforme : les conseillers municipaux des communes de moins de 1000 habitants seront élus au scrutin de liste à deux tours, sans possibilité de panachage (jusqu'à présent les conseillers municipaux des communes de moins de 1000 habitants étaient élus au scrutin plurinominal majoritaire, avec possibilité de panachage).

Les électeurs voteront pour des listes sans possibilité de panachage. Il sera donc interdit de rayer des candidats ou de modifier l'ordre de la liste. Le bulletin sera donc considéré comme nul s'il comporte une modification manuscrite de quelque ordre que ce soit.

Chaque liste de candidats sera obligatoirement composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Pour les communes comprises entre 100 et 499 habitants, l'effectif légal prévu par la loi est de 11 conseillers municipaux. Dérogation prévue : Les listes réputées complètes seront au moins de 9 candidats (deux candidats de moins) au plus de 13 candidats (deux candidats de plus).

Formation scrutin municipal et réforme applicable aux communes de moins de 1000 habitants : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une formation a été proposée par l'association des Maires de l'Aude le vendredi 3 octobre 2025 sur la réforme du scrutin pour les élections municipales. Cette information a été envoyée par courriel aux conseillers municipaux le 16 septembre 2025.

Information d'un projet photovoltaïque sur les communes d'Airoux Ricaud Soupex

La société REDEN a confié le 30 juillet 2025 la communauté de communes et les communes d'Airoux, Ricaud et Soupex à une réunion de présentation d'un projet agrivoltaïque. Ce projet agrivoltaïque est situé sur trois communes (Airoux, Ricaud et Soupex) en lien avec Monsieur Pinel Laurent exploitant agricole et propriétaire des parcelles agricoles concernées.

Le projet porté par la société REDEN prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques avec cultures et/ou élevage et s'étend sur une superficie de 32 hectares, dont 57 % sont sur la commune d'AIROUX. Le projet est actuellement en phase d'études. Le résultat de ces études sera connu en mars 2026. Monsieur le Maire précise que le document de présentation du projet sera envoyé au conseil municipal par courriel.

Monsieur le Maire précise qu'il sera très vigilant sur le respect de la réglementation sur la projet agrivoltaïque avec maintien de l'activité agricole.

Contrôle des bornes incendies branchées sur le réseau d'eau potable : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrôle des bornes incendies doit être réalisé tous les ans. Suez eau France a réalisé le contrôle des bornes incendies branchées sur le réseau d'eau potable au même tarif que l'année dernière soit 65 € HT par poteau de défense incendie (4 sur Airoux).

Pour information BRL EXPLOITATION a fait de même pour les 3 bornes incendies branchées sur le réseau d'eau brute (ce contrôle est réalisé à titre gratuit par BRL)

Information d'un courrier de ORANGE sur la fermeture du réseau cuivre d'ici 2030 :

Un courrier a été reçu en mairie nous informant de la fermeture du réseau cuivre sur la commune d'ici 2030, à la suite des travaux de déploiement de la fibre optique notamment.

Point sur l'avancée des branchements fibre encore manquants :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 14 maisons proche du site la Rigole sont actuellement non éligibles à la fibre optique. La DREAL et UDAP (ABF) ne souhaitent pas implanter le réseau fibre sur les pylônes existants et souhaitent que le réseau soit enterré. Compte tenu du coût exorbitant d'un enfouissement complet le SYADEN avec l'appui de la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois a déposé une autorisation spéciale de travaux afin de pouvoir poser les câbles de fibre sur les appuis aériens existants, sans impact paysager. La DREAL et l'UDAP (ABF) ont donné dans un premier temps un avis défavorable. Le président de la CCCLA après concertation auprès de la Préfecture a annoncé que le dossier est en voie de résolution. En effet la DREAL et l'UDAP pourrait accepter que la fibre soit posée sur les poteaux existants pour l'instant en indiquant que le réseau serait enfoui plus tard lorsque les pylônes n'auront plus d'utilité. Le Président de la CCCLA portera ce dossier qui semble en bonne voie.

Cérémonie du 11 novembre : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la date pour les cérémonies commémoratives est fixée le mardi 11 novembre 2025.

Bulletin municipal : la commission bulletin se réunira le mardi 21 octobre 2025.

Invitation au Salon des communes et des territoires de l'Aude le vendredi 7 novembre 2025 à Limoux : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association des Maires de l'Aude organise comme chaque année le salon des communes et des territoires. Cette année le salon aura lieu le vendredi 7 novembre 2025 à Limoux.

Les conseillers municipaux sont invités à y participer s'ils le souhaitent. Monsieur le Maire indique que les conseillers intéressés devront en informer le secrétariat de mairie pour procéder à l'inscription et l'édition du badge visiteur.

Rapport d'activité de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la CCCLA nous a fait parvenir son rapport d'activité 2024. Il indique que le lien pour accéder au rapport d'activité 2024 de la CCCLA a été envoyée aux conseillers municipaux par courriel le 1^{er} octobre 2025

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite aborder d'autres questions diverses.

Projets en instance :

Sauveur GOMEZ demande quels sont les dossiers de demande de subventions qui seront déposés pour 2026.

Monsieur le Maire précise que les dossiers de subventions pour l'année 2026 doivent être déposés avant le 31 octobre 2025. Compte tenu de l'échéance monsieur le Maire informe

le conseil municipal qu'aucun dossier ne sera déposé pour 2026. Les investissements déjà prévus en 2026 (atelier) étant déjà conséquents.

Il rajoute que le dossier déposé dans le cadre du Fonds Vert concernant l'assainissement de la mare est toujours en attente de réponse, aucune instruction n'a été faite par l'Etat pour l'instant.

Sauveur GOMEZ rappelle que des projets sont toujours en attente : notamment la pose de bordure T2 rue principale, pose de ralentisseurs, aire de jeux, fermer l'accès à la mare, réaliser un columbarium dans la chapelle du cimetière etc...

Concernant le columbarium, monsieur le Maire indique qu'un devis avait été réalisé par l'entreprise GAIARIN du Mas Stes Puelles.

Concernant la sécurisation des entrées de village, monsieur le Maire précise qu'il convient d'attendre le résultat du comptage effectué par le département par la pose de compteurs en juin 2025.

Compte tenu du délai restant pour déposer une demande de subventions, Béatrice SIRDEY propose d'attendre fin 2026 pour déposer d'autres dossiers et de se donner le temps pour la réflexion.

Cyril ROUSSEL précise que l'abribus est trop juste pour les enfants et qu'il mériterait d'être agrandi avec la pose d'un candélabre. Sauveur GOMEZ rappelle que l'abribus initialement était beaucoup plus grand et a dû être réajusté à la dalle existante.

Concernant l'éclairage, Monsieur le Maire précise qu'il est prévu de déplacer un candélabre situé sur un terrain privé, au niveau de l'abribus. Il est toutefois nécessaire de réaliser une tranchée sur la voie communale en direction de Plaisance.

Cyril ROUSSEL indique aussi que l'accès à l'arrêt de bus n'est pas sécurisé depuis toutes les maisons du village. Plusieurs zones sont citées.

Monsieur le Maire indique qu'une étude globale devra être réalisée avec l'aide de l'agence technique départementale (ATD 11). Compte tenu de l'importance des travaux, plusieurs tranches devront être mises en place. L'absence de demande de subvention en 2025 devrait nous permettre d'obtenir celles-ci, si elles sont déposées en 2026.

Sauveur GOMEZ rajoute que le système des cloches ne fonctionne plus correctement. Monsieur le Maire précise que l'entreprise BODET était venu cet été pour une réparation provisoire. Le système de sonnerie est ancien. Un devis de remplacement a été reçu. Ce point sera abordé lors d'un prochain conseil municipal.

Bernard LEGUEVAQUES précise qu'il est nécessaire aussi de réaliser des travaux au niveau du pont de Prexage, à la suite de la visite de l'agence technique départementale en charge de la surveillance et du suivi. En effet, il convient de traiter les bétons des poutres, présence de fissures, et descellement de pierres.

Sauveur GOMEZ rappelle qu'il n'y a plus de sable sur le boulodrome et l'herbe repousse. Cyril ROUSSEL propose de bâcher la surface du boulodrome pour éviter que l'herbe ne repousse (prix environ 0.60 € HT le m2 pour du géotextile simple).

Mise à disposition de bennes pour les administrés : Cyril ROUSSEL demande si des bennes seront mises à disposition des administrés pour déposer leurs déchets verts, comme les années précédentes. Monsieur le Maire indique que le camion benne mis à disposition par la CCCLA a été dérobé et la CCCLA ne dispose plus de camion benne.

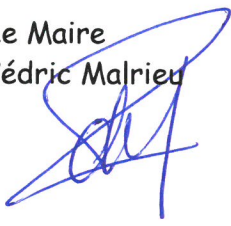
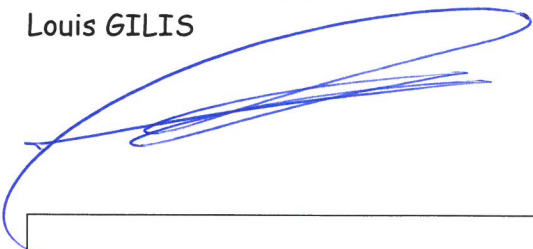
Cyril ROUSSEL suggère peut-être de voir avec l'entreprise CAZAL qui pourrait mettre à disposition une ou deux bennes et les amener ensuite au SMICTOM.

Monsieur le Maire va se renseigner auprès du SMICTOM.

Plus personne ne prenant la parole, la séance a été levée à 20h57.

Le secrétaire de séance
Louis GILIS

Le Maire
Cédric Malrieu



Liste des Conseillers Municipaux présents	signature
Cédric MALRIEU, Maire	
Sauveur GOMEZ, premier adjoint	
Bernard LEGUEVAQUES, deuxième adjoint	
Hubert DE POMYERS, conseiller municipal	
Béatrice SIRDEY, conseillère municipale	
Louis GILIS, conseiller municipal et secrétaire de séance	
Philippe COGNIAUX, conseiller municipal	
Guillaume CLAUZEL, conseiller municipal	
Olivier LOCATELLI-HOURS, conseiller municipal	
Cyril ROUSSEL, conseiller municipal	
Renaud PACAREAU, conseiller municipal	

